

## DÉCISION N° 2024-D-188

Objet: Demande de subvention au titre « FONDS VERT – Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques de émergents » pour la réalisation d'une étude du torrent du Bourgeat – commune des Houches

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-035 du 29 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu la délibération D2020-04-09 « Institution et vie politique – Délégation de fonction – Délégations consenties au Président par le Comité Syndical » et son article 15 autorisant le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs pour des opérations d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

**Considérant** la nécessité de connaître le fonctionnement hydraulique et géomorphologique du torrent du Bourgeat, situé sur la commune des Houches, pour définir les scénarios de crues afin d'évaluer la capacité du lit et des ouvrages de franchissement.

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Opération	Coût HT	Fonds Vert		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Etude du torrent du Bourgeat	25 000 €	80 %	20 000 €	20 %	5 000 €
Total	25 000 €	80 %	20 000 €	20 %	5 000 €

**Article 2 :** De solliciter l'aide financière de l'État à travers le Fonds Vert pour un montant de 25 000 € HT ;

**Article 3 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la comptable publique assignataire ;

Fait à Saint Pierre en Faucigny,  
Le 8 juillet 2024

Bruno FOREL,  
Président du SM3A

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A  
compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le  
Président

